

# “CONSTRUIRE LES PAYSAGES”

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

**Rhône-Alpes** Région

78 route de Paris – BP 19  
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex  
04 72 59 40 00  
Site Internet : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

## Programme

---

Modérateur : **Pierre OSTIAN, journaliste**

- 8 h 45** Accueil
- 9 h 15** Ouverture  
Madame Farida BOUDAUD, Vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes déléguée à la culture et à la lutte contre les discriminations
- 9 h 30** Introduction de la journée  
- Eddie GILLES-DI PIERNO, président de Patrimoine Rhônalpin  
- Pascale COLLET, déléguée générale de Patrimoine Rhônalpin
- 9 h 45** Normes paysages et bâti : règles générales et applications
- 11 h 45** Débat
- 12 h 15** Buffet sur place
- 14 h 00** Contributions à la cohérence des décisions d'aménagement du territoire
- 16 h 45** Débat et synthèse
- 17 h 30** Clôture  
- Eddie GILLES-DI PIERNO, président de Patrimoine Rhônalpin



5, place de la Baleine - 69005 Lyon  
04 72 41 94 47  
Courriel : [info@patrimoine-rhonalpin.org](mailto:info@patrimoine-rhonalpin.org)  
Site Internet : [www.patrimoine-rhonalpin.org](http://www.patrimoine-rhonalpin.org)

# “CONSTRUIRE LES PAYSAGES”

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

## Nouveau cadre législatif

**Alain de LA BRETESCHE**

bâtonnier, avocat honoraire,  
secrétaire général Patrimoine et environnement (ex Fnassem),  
président des journées juridiques du patrimoine

### • Les lois Grenelle : évolutions et transformations (loi Montagne, loi Littoral, SCOT, PLU...)

Les règles d'urbanisme ayant profondément évolué ces dernières années, un grand nombre d'associations, mais aussi d'acteurs de l'aménagement du territoire (fonctionnaires des collectivités territoriales, élus, architectes...) doivent se familiariser avec les nouveaux textes législatifs et réglementaires.

Les lois Grenelle I et II issues des entretiens de Grenelle de 2007 ont profondément modifié de très nombreux textes concernant l'urbanisme et le droit des paysages : loi Montagne, loi Littoral, SCOT, PLU. Les décrets d'application qui seront issus des ministères de l'environnement de Madame Nathalie Kosciusko Morizet, de son secrétaire d'Etat au logement Monsieur Benoist Apparu désormais chargé de l'industrie (monsieur Eric Besson) placé sous l'autorité de madame Christine Lagarde et du ministre de la Culture Monsieur Frédéric Mitterrand, sont en pleine préparation.

On peut cependant dès maintenant avoir une première vision de l'apport des lois votées à la lente transformation du droit de l'urbanisme (Loi SRU et textes subséquents) dans ces deux documents essentiels que seront les SCOT et les PLU.

Il faut ajouter à ces deux textes généraux, le nouveau statut des ZPPAUP désormais baptisées Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Cet ensemble sera l'instrument de travail des administrations de l'Etat, des collectivités et des associations pour demain.

*Reconnue d'utilité publique, la fédération Patrimoine-Environnement (ex FNASSEM) porte la voix des associations du patrimoine. Elle participe aux débats nationaux sur le patrimoine et les paysages et représente les associations du patrimoine au sein d'instances nationales (COFAC, ICOMOS...)*

*Elle propose des services juridiques pour les associations du patrimoine, une mise en réseau et information par son portail Internet et des actions de sensibilisation du public au patrimoine non protégé.*

*Pour rester informé sur l'actualité du patrimoine, abonnez-vous à la lettre d'information  
<http://associations-patrimoine.org/qui-sommes-nous.php?page=Newsletter>*

### • Patrimoine et environnement (ex FNASSEM)



Patrimoine et environnement  
146 rue Victor Hugo  
92300 – Levallois-Perret  
01 41 18 50 70  
contact@associations-patrimoine.org  
www.associations-patrimoine.org



# “CONSTRUIRE LES PAYSAGES”

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

Rhône-Alpes Région

“Normes paysages et bâti :  
règles générales et applications”

## Perception de paysages en construction

**François PORTET**

ethnologue

membre du laboratoire d'études rurales Université Lyon2-INRA

(Institut national de la recherche agronomique)

Co-responsable Master 2 “Patrimoine rural et valorisation culturelle”

- *Du rural au périurbain : fabricants et usagers des paysages de la ruralité*

- Laboratoire d'études rurales Université Lyon2-INRA



5 avenue Pierre Mendès France  
69676 – Lyon cedex  
04 78 77 44 14  
ler@ish-lyon.cnrs.fr  
<http://ghhat.univ-lyon2.fr>



## **Application de la loi et respect des paysages**

**Philippe GAGNION**

*architecte des bâtiments de France,  
chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche*

### **• Évolution des paysages en Ardèche au regard du droit patrimonial**

Les paysages ardéchois, longtemps préservés, sont soumis à de multiples pressions individuelles, expression d'une dualité entre intérêts général et particulier et qui font observer une évolution récente allant vers une forme de banalisation et une perte d'identité.

Ce qui relèverait de l'ordinaire démontre une situation plus critique qu'il n'y apparaît et qu'il est difficile d'endiguer avec les outils du droit du patrimoine même si celui-ci interagit avec les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les paysages urbanisés construits principalement au 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à l'apogée de la sériciculture et de la production agricole en général - entraînant une augmentation de la population - sont progressivement remis en cause.

Les traces de ce passé récent et industriel sont fragiles et aujourd'hui intégrées dans une péri-urbanisation et un mitage général du paysage ardéchois.

La raison à cela tient à divers facteurs dont celui – peut-être provocateur – d'un retard dans la prise en compte du patrimoine et de la valeur des paysages. En effet, on dénombre peu de sites protégés et les abords des monuments sont le fruit de pression par un mode d'occupation unique et omniprésent qu'est la maison individuelle sans caractère architectural.

Un véritable effort de sensibilisation est à effectuer afin de rétablir une situation visant à offrir des alternatives au développement plus harmonieux et respectueux du passé faute de banaliser voire dénaturer tous les paysages même les plus reculés et de refouler les touristes vers d'autres destinations.

### **• Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche**



35 avenue de la Gare  
BP 727  
07000 Privas  
04 75 66 74 90  
sdap.ardeche@culture.gouv.fr  
[www.culture.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes)



## **Accompagner les maîtres d'ouvrages publics**

**Bruno LUGAZ**

directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Savoie (CAUE 73)

### **• Les chartes architecturales et paysagères territoriales de la Savoie**

Les hommes qui ont peuplé au fil des siècles notre territoire alpin de la Savoie ont toujours su l'adapter aux contraintes climatiques, géographiques et sociales.

Ils ont façonné des paysages et des architectures reconnus par tous qui sont autant de traces de notre civilisation. De l'alpiniste du Mont-Cenis au bûcheron de Chartreuse, les hommes de ces territoires vivaient au rythme des saisons, s'adaptant à des activités nouvelles.

L'industrie hydraulique et sidérurgique a profondément transformé nos vallées et nos villages, permettant au plus grand nombre de vivre avec un meilleur confort et sécurité.

Les Trente glorieuses ont définitivement ancré la Savoie dans cette civilisation urbaine où communication, éducation et loisirs s'offrent à tous. Ce fut une période faste pour notre département qui a su s'ouvrir aux autres par une politique touristique et environnementale d'exception.

Cette mutation ne s'est pas faite sans impact sur nos paysages et nos architectures traditionnelles.

Aujourd'hui, un nouveau défi s'offre à nous : celui de la préservation de notre cadre de vie, de nos écosystèmes, d'une certaine organisation de notre société.

Nous devons réduire par quatre d'ici 2020 notre consommation énergétique, modifier nos modes de déplacements et préserver notre agriculture.

La Savoie a toujours été en pointe sur la question des énergies renouvelables dont l'hydro-électricité en est la preuve. Le solaire, le bois seront des secteurs d'avenir. Cette mutation impactera tout aussi fortement nos paysages et notre architecture.

En 2002, le département de la Savoie a confié au CAUE de la Savoie l'élaboration des chartes architecturales et paysagères des sept territoires qui la composent.

### **• Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Savoie**



BP 1802  
73018 CHAMBERY cedex  
04 79 60 75 50  
caue.savoie@libertysurf.fr  
www.cauesavoie.org



# **“CONSTRUIRE LES PAYSAGES”**

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

## **Accompagner les maîtres d'ouvrages publics**

**Arnaud DUTHEIL**

directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie  
(CAUE 74)

- **Charte de développement durable sur le Salève : accompagnement des acteurs et des collectivités**

- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Haute-Savoie**



L'îlot-S  
2 ter avenue de Brogny  
BP 339 - 74008 Annecy Cedex  
04 50 88 21 10  
caue74@caue74.fr  
www.caue74.fr



# “CONSTRUIRE LES PAYSAGES”

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

Rhône-Alpes Région

“Contributions à la cohérence  
des décisions d'aménagement du territoire”

## Politique publique des paysages : protection, gestion, aménagement

**Séverine BOURGOIS,**

*chef du service aménagement, paysage, infrastructures (API),  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)*

**Marie WOZNIAK,**

*adjointe référent paysage, service, aménagement, paysage, infrastructures (API),  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),*

- **La convention européenne du paysage en Rhône-Alpes**  
**Cohérence des outils réglementaires, maîtrise d'ouvrages et gestion des sites classés**

Partant de l'analyse que les apports majeurs de la convention de Florence sont : la notion de paysage ordinaire, la notion de paysage évolutif, le rôle central des populations ; il s'agira :

- de relire les textes en vigueur à la lumière de ces notions,
- de présenter une analyse sur la Convention européenne du Paysage centrée sur ces trois notions,
- d'illustrer le propos par des actions conduites par la DREAL portant sur ces champs.

- **Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes (DREAL)**



69509 LYON cedex 03  
04 78 62 11 92  
Severine.Bourgeois@developpement-durable.gouv.fr  
Marie.WOZNIAK@developpement-durable.gouv.fr  
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/



**Adapter le paysage à l'extension urbaine : les ceintures vertes**

**François BREGNAC**

directeur général adjoint Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

- **Le rapport ville/nature : parcs, trames vertes, nature en ville**

- **Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise**



18 rue du Lac  
69402 Lyon  
04 78 63 43 70  
www.urbalyon.org





## **Aménager un espace public : une vision à long terme**

**Jean-Yves QUAY**

*architecte DPLG urbaniste, membre de la Société française des urbanistes (SFU),  
Architecte Conseil du Grand Lyon à partir de 1991 pour le Sud Est  
et depuis 2006 pour les secteurs Sud Est et le Franc-Lyonnais,  
enseignant à l'école d'architecture de Lyon*

### **• Petite histoire d'un paysage local dans le Rhône : Solaize ou l'exemplarité du quotidien**

La société européenne pense et exploite ses territoires suivant une logique urbaine généralisée, ce qui a eu le double effet de signer la fin de la ville et d'intégrer les campagnes dans une pensée urbaine (d'urbains) prédominante chez les aménageurs et les architectes.

Au mieux, cela produit des territoires mis en réserves, sortes de sanctuaires à la mémoire d'une société heureuse de ses campagnes ou d'aires de détente pour citadins en recherche d'espace ; au pire, des terres vouées à l'expansion des villes, avec une absence de projet qui fait la part belle au consumérisme et à la vulgarité. Entre les deux, subsistent les terres de l'activité agricole extensive qui aligne son système de production sur l'organisation industrielle, avec les mêmes conséquences culturelles et environnementales...

Les paysages situés près des centres urbains ont été ainsi « rurbanisés » ; c'est-à-dire généralement colonisés suivant un principe de rentabilité foncière, de façon sérielle, sans grand souci des paysages hérités, sans réelle ambition d'en composer de nouveaux. Et cette « rurbanisation » ne se limite pas seulement aux terrains situés en bordure des quartiers périphériques des villes, elle touche aussi les villages les plus éloignés, et propose en fait de traiter tout espace rural, proche ou éloigné de la ville, comme une pièce supplémentaire du puzzle urbain.

Or, entre le bâti vernaculaire et l'organisation ancestrale des territoires ruraux, la problématique spatiale de ces paysages, est celle de la prise en compte de lieux fondateurs de notre histoire, y compris de notre histoire urbaine.

Pour entretenir et promouvoir ces espaces, l'architecte doit en considérer la généalogie, reconnaître leur géométrie (naturelle et issue de l'exploitation des terres) et estimer la qualité des sols et des réseaux. C'est donc le contexte qu'il s'agit de comprendre et de révéler pour pouvoir en tirer parti. Ce qui a pu se faire au long cours de l'histoire devrait pouvoir se poursuivre en remplaçant l'empirisme et un sens certain du paysage par une démarche sensible, argumentée et un certain sens du paysage. Dès lors, la pédagogie destinée à la formation des architectes désirant travailler à partir des paysages hérités, doit commencer par reposer la question du contexte et de l'ordinaire. Attentif aux paysages, le projet architectural repose la question fondamentale de l'apprentissage de l'architecture quotidienne, de l'être local par rapport à la pensée globale... Cet enseignement doit affirmer que la sensibilité à l'espace construit (et donc à sa production) est utilement et grandement favorisée par la rencontre avec un espace organisé, reconnu pour ses qualités paysagères, et dont la durée d'usages a dépassé les modes et les opportunités marchandes...

Et sur l'idée que si l'architecture s'éloigne du paysage, elle risque de se consacrer peu à peu à sa seule gloire, oubliant le bonheur d'habiter, abandonnant le paysage quotidien au rôle de consommable...

### **• Agence d'architecture et d'urbanisme Jean-Yves QUAY**

14 rue Cavenne  
69007 Lyon  
04 72 73 30 00  
quay@wanadoo.fr

# “CONSTRUIRE LES PAYSAGES”

Conseil régional Rhône-Alpes - 10 décembre 2010

## Investir les terrains vierges : les projets privés de construction

**Nicole SINGIER**

directrice du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain (CAUE 01)

- **La mission des architectes-conseillers auprès des particuliers. Recherche de la qualité environnementale dans les lotissements et constructions groupées dans l'Ain**  
**Présentation de l'Atlas du paysage de l'Ain : démarche interactive et éducative**

• Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ain



34 rue Général Delestraint  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 74 21 11 31  
contact@caue-ain.com  
www1.archi.fr/CAUE01/



**Paysage et institutions : une politique environnementale encadrée**

**Marie-Dominique PAYS**

architecture et urbanisme DATE,

responsable délégation au développement économique et à l'aménagement des territoires,

Conseil général de la Loire

- **Les paysages ligériens : diagnostics, sensibilisation et actions réalisées par le Conseil Général de la Loire.**

Le Conseil Général de la Loire œuvre largement, et depuis plusieurs années, à la valorisation des paysages de son territoire par des actions curatives doublées de moyens préventifs.

Cette volonté départementale d'action de valorisation des paysages, à travers ses composantes naturelles et bâties, s'exprime selon trois axes :

- -La **connaissance**,
- -L'**action** sous plusieurs formes,
- -La **prévention** et la **sensibilisation**.

Le Conseil Général associe le plus souvent possible les structures de l'Etat et de la société civile (associations départementales et locales, etc...) dans ses démarches pour valoriser le cadre de vie des Ligériens.

- **Délégation au développement économique et à l'aménagement des territoires**

**Parcs paysagers ou paysages jardinés :  
la prise en compte des paysages dans les projets de jardins**

**Frédérique TÉZENAS du MONTCEL**

*ingénieur horticole, paysagiste du patrimoine,  
responsable bureau d'étude Jardin-Patrimoine*

• **Plan de gestion du parc du château de Joyeux (01)**

Un jardin quel qu'il soit est en relation avec le paysage dans lequel il évolue.

De même, la relation que nous entretenons avec nos paysages se révèle par nos jardins à travers ce qu'ils leur empruntent.

Dans différents jardins et en particulier dans celui du château de Joyeux dans lequel je travaille, le paysage s'intègre au jardin, dans ses composantes naturelles, culturelles, idéologiques et techniques.

Modelé, il participe à la création de cette composition si agréable à l'œil.

Enfin, nous verrons comment les concepteurs paysagistes prennent en compte les paysages avant la conception du jardin, pendant le projet et sa réalisation et lors d'éventuelles phases de restauration.

• **Jardin-Patrimoine**



La Forestière Bât. 1  
26 chemin de la Forestière  
04 72 57 03 35 / 06 17 10 02 33  
ftdm@jardin-patrimoine.fr  
www.jardin-patrimoine.fr

